

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

FB/TD/AG n° 2022/01

Objet de la délibération :

Rapport d'orientation budgétaire
Exercice 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 7

Votants : 28

Date de la convocation :

Le 08 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, HABEGGER Christine, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Éric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice

Excusés :

- MARCHAND Jean-Paul, Pouvoir à EVENO Patricia
- DURAND Marie-France, Pouvoir à BEULÉ Simone
- BAUDELLOT Marc, Pouvoir à BONNET Dominique
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à Christine HABEGGER
- SAUTEUR Emmanuel, Pouvoir à ROYNEL Eric
- COMBEAU Cécile, Pouvoir à THÉRON-CAPLAIN Armelle
- AMELOT Thomas, Pouvoir à BONVIN Béatrice

Absente :

- CLAIREMBAULT Claire

Secrétaire de séance :

- BONVIN Béatrice

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu l'avis de la Commission Finances réunie le 2 février 2022,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires qui doit donner lieu à un débat,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur la base d'un rapport (ROB) élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que le Conseil municipal doit prendre acte du débat par une délibération spécifique,

Monsieur Jacques GAY, Adjoint en charge des Finances, présente à l'Assemblée le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2022 intégrant notamment la stabilité des taux d'imposition pour 2022. Ce rapport

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220214-D22-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022



2022-19

dont chaque membre du Conseil municipal a été destinataire, est annexé à la présente.

Sur l'exposé présenté, le conseil municipal **PREND ACTE** que le débat d'orientation budgétaire pour 2022 sur la base d'un rapport portant sur le budget de la commune, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Epernon, le 14 février 2022

Le Maire,

F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220214-D22-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022

